

Image not found or type unknown



debordement devegetation sur ma propriete

Par **papybrico**, le **11/07/2009** à **00:09**

mon voisin possède un arbre qui depasse de la cloture chez moi et les branches de l'arbre enpechent mes thuyas de pousser ai je le droit decouper les branches qui dépassent?
en attente de votre reponse merci.

Par **Anne**, le **11/07/2009** à **21:26**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas couper les branches qui dépassent chez vous, c'est à votre voisin de venir couper ces branches.

Dans un premier temps, vous lui demandez de bien vouloir s'acquitter de cette tâche. S'il refuse, il faut lui envoyer un courrier recommandé AR.

Cordialement.